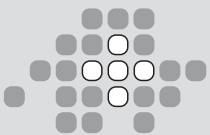




Les finances de la Confédération en bref Budget 2006

Eidgenössisches Finanzdepartement EFD
Département fédéral des finances DFF
Dipartimento federale delle finanze DFF
Departament federal da finanzas DFF

www.efv.admin.ch
www.efd.admin.ch



Internet

La présente brochure peut également être consultée sur Internet à l'adresse www.efv.admin.ch
Les sites Internet du DFF (www.efd.admin.ch) et de l'AFF (www.efv.admin.ch) contiennent également de nombreuses informations concernant les finances fédérales en général ou des thèmes plus spécifiques.

Impressum

Rédaction
Administration fédérale des finances

Renseignements
Peter Saurer +41 31 322 60 90
Andreas Pfammatter +41 31 322 60 54
Internet: www.efv.admin.ch

Photos et Droits: Desktoppublishing Team F+RW
Mise en page: Desktoppublishing Team F+RW

Distribution:
OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
101.110.f
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen

Berne, septembre 2005



Table des matières

1	Aperçu du budget	2
2	Tâches de la Confédération	5
3	D'où proviennent les recettes?	9
4	Programme d'abandon de tâches de l'administration	13
5	Plan financier 2007–2009	15
6	Perspectives budgétaires	17
	Guide pour le lecteur	19

1 Aperçu du budget

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres un *budget 2006 conforme aux exigences du frein à l'endettement*. Il se rapproche de l'un des objectifs du programme de la législature, qui est d'assurer l'équilibre durable des finances de la Confédération. Le compte financier boucle avec un déficit de 697 millions. Ce montant est de 198 millions inférieur à la limite autorisée par le frein à l'endettement pour 2006.

Ce résultat est rendu possible par les programmes d'allégement budgétaire et le programme d'abandon de tâches de l'administration. Sans ceux-ci, la Confédération accuserait un déficit s'élevant probablement à plusieurs milliards. Ce chiffre montre que les programmes d'allégement étaient bel et bien indispensables. Grâce à la discipline imposée par le frein à l'endettement, il a été possible de prendre rapidement les décisions requises quant aux mesures adéquates à appliquer.

Les indicateurs macro-économiques constituent des éléments importants pour l'élaboration du budget, notamment pour les estimations de recettes et le calcul du plafond des dépenses selon les exigences du frein à l'endettement. Le scénario économique retenu pour l'année budgétaire repose sur un taux de croissance du PIB réel de 1,8 % et sur un taux de renchérissement de 1,1 %. Ces hypothèses sur lesquelles est fondée l'élaboration du budget sont tout à fait plausibles, en dépit des incertitudes persistantes quant à l'évolution de la situation conjoncturelle.

Les recettes pour 2006, estimées à 52 157 millions, sont supérieures de 5,8 % à celles de l'année précédente. Elles affichent ainsi une progression légèrement inférieure au taux de croissance économique prévu de 2,9 %. Cette croissance reflète l'évolution générale de l'économie et des facteurs spéciaux, dont le rôle est déterminant pour chaque type de recettes. Les estimations de



Résultats 2006 avec données comparatives mio fr.

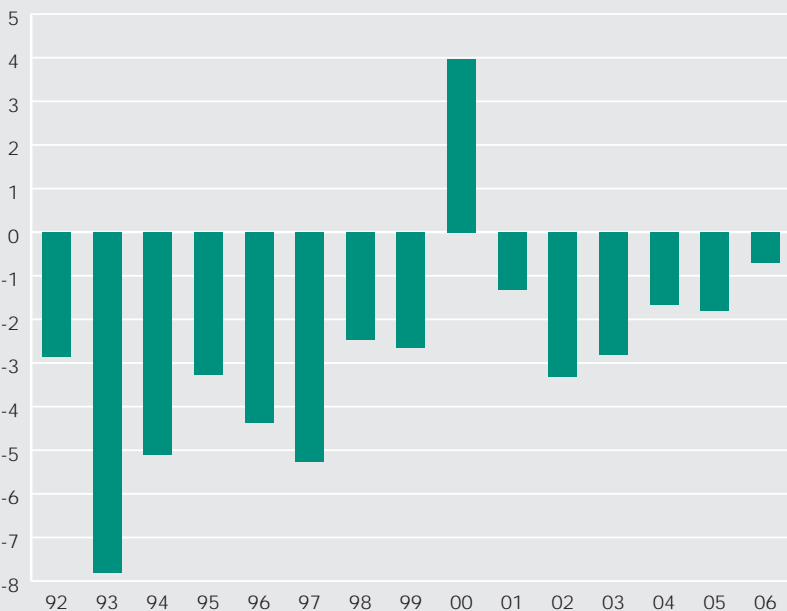
	Compte 2004	Budget 2005	Budget 2006
Compte financier			
- Dépenses	50 285	52 547	52 854
Δannée précédente en %	0,6	2,2	0,6
- Recettes	48 629	50 749	52 157
Δannée précédente en %	3,1	5,9	2,8
- Solde	-1 656	-1 798	-697
Compte de résultats			
- Résultat	-5 749	-3 934	-2 852
Chiffres clés			
- Dépenses en % PIB	11,6	11,5	11,3
- Recettes en % PIB	10,9	11,1	11,1
- Dette en % PIB	28,5	28,7	28,3

recettes ne comportent aucune hausse d'impôts. En revanche, la révision de la loi sur les droits de timbre et l'entrée en vigueur des accords bilatéraux II entraînent une diminution de recettes.

La hausse des recettes est principalement due à l'impôt fédéral direct. Un accroissement important des rentrées fiscales est attendu en provenance des entreprises, sur la base des décomptes effectués par les cantons. Les surplus par rapport à 2005 concernent également l'impôt sur les maisons de jeu, la taxe sur la valeur ajoutée, les redevances routières, l'impôt sur les véhicules automobiles et l'impôt sur la bière. Des diminutions non négligeables sont en revanche enregistrées du côté des droits de timbre, compte tenu des rentrées effectives et du fait que les estimations ont dû être revues à la baisse massivement en raison du faible volume des transactions boursières imposées.

Les dépenses pour 2006 sont budgétisées à 52 854 millions, ce qui correspond à une hausse de 307 millions, soit de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est inférieure au taux de renchérissement prévu ainsi qu'à la croissance économique en termes nominaux escomptée pour la même année. Les dépenses croissent plus lentement que les recettes, ce qui est primordial pour assurer un assainissement durable des finances fédérales. Ce résultat découle des deux programmes d'allègement budgétaire et du programme d'abandon de tâches de l'administration, qui engendrent une amélioration de plus de quatre milliards pour 2006.

Sur les principaux groupes de tâches, seuls les domaines «finances et impôts», «prévoyance sociale», «relations avec l'étranger» et «formation et recherche fondamentale» affichent encore des dépenses en progression. La défense nationale, l'agriculture et le trafic enregistrent en revanche un recul. Avec un taux de 3,0 %, le groupe de

Résultats du compte financier mrd fr.
Hors facteurs extraordinaires


Dépenses 2006 classées par groupes de tâches en %

	Variation B 2005
Finances et impôts	+3,0
Formation et recherche	+3,0
Relation avec l'étranger	+1,0
Prévoyance sociale	+0,8
Agriculture	-1,0
Trafic	-2,1
Défense nationale	-2,9
Total Dépenses	+0,6

Evolution des recettes mrd fr.

Hors facteurs extraordinaires



tâches «finances et impôts» est celui qui connaît la plus forte croissance. Il comprend des dépenses qui échappent directement à l'influence de la Confédération, à savoir les intérêts passifs et les parts de tiers aux recettes fédérales. Si l'on fait abstraction de ce domaine non influençable, du moins à court terme, on constate une stagnation des dépenses au niveau de l'année précédente.

Les chiffres du compte de résultats sont comparables à ceux de l'année précédente: Les amortissements liés à l'assainissement des caisses de pensions expliquent, pour plus de deux tiers, l'écart très élevé entre le résultat du compte financier et celui du compte de résultats, qui enregistre un excédent de charges de 2 852 millions. Ce résultat moins favorable est également lié aux amortissements des autres éléments du patrimoine, que la capitalisation d'investissements n'a pas permis de neutraliser, ainsi qu'au remboursement de prêts, qui engendre certes des recettes (compte financier), mais aucun revenu (compte de résultats).

La dette devrait augmenter de quelque deux milliards l'an prochain. Cette évolution n'est pas induite uniquement par le déficit du compte financier. Les avances au fonds pour les grands projets ferroviaires (+1 046 mio) et de nouveaux prêts octroyés à l'assurance-chômage (+1 400 mio), financés par la Trésorerie, contribuent également à l'accroissement de la dette. En outre, celle-ci est également influencée par les variations du patrimoine financier (p. ex. réduction prévue du portefeuille de titres pour environ 600 mio).

2 Tâches de la Confédération



21

Dépenses classées par groupes de tâches

Pour que les priorités budgétaires puissent être fixées, il convient de répartir les dépenses par groupes de tâches. L'intérêt politique se polarise sur la question de savoir quels montants doivent être consacrés à la prévoyance sociale, au trafic, à la défense nationale, à l'agriculture, à la formation et à la recherche ou aux relations avec l'étranger. Ces six groupes de tâches ainsi que les dépenses pour les finances et les impôts – non influençables à court terme – représentent au total plus de 90 % des dépenses de la Confédération. L'importance relative de ces groupes de tâches a fortement varié au cours des dernières années.

Avec des dépenses totalisant 14,7 milliards, la *prévoyance sociale* demeure la tâche la plus importante de la Confédération. Sa part dans le total des dépenses est passée de 21,7 % en 1990 à 27,7 %. Par rapport à l'année précédente, les charges augmentent de 121 millions, soit de 0,8 %. Le taux de progression des dépenses, comparativement bas, résulte d'évolutions divergentes dans les différentes composantes. Les surcroîts de dépenses en faveur de l'AVS, de l'AI et de l'assurance-maladie ainsi que pour les prestations complémentaires de l'AI sont en partie compensés par le recul de l'aide aux réfugiés, de l'assurance-chômage et de l'encouragement à la construction de logements.

En ce qui concerne les contributions de la Confédération à l'AVS (5,5 mrd), l'augmentation de 2,6 % est avant tout liée au produit de l'impôt sur les maisons de jeu et à la hausse du nombre des bénéficiaires d'une rente. Les contributions de la Confédération à l'AI (4,6 mrd) n'affichent qu'une croissance relativement faible compte tenu du plus grand nombre de bénéficiaires d'une rente, cette situation étant liée au fait que les estimations de dépenses inscrites au budget 2005

étaient trop élevées. En revanche, l'augmentation du nombre des bénéficiaires de rentes AVS et AI induit une hausse des *prestations complémentaires*, qui atteignent 709 millions (+5,0 %). L'évolution particulièrement marquée des prestations complémentaires à l'AI (+7,4 %) s'explique en outre par les améliorations, décidées dans le cadre de la 4^e révision de l'AI, concernant le remboursement des frais de maladie et des frais résultant de l'invalidité aux personnes vivant chez elles et souffrant d'impotence moyenne ou grave. Pour ce qui est de l'assurance-maladie, la Confédération verse un montant de 2,2 milliards (+3,5 %) pour financer une réduction des primes. Les autres dépenses dans le domaine des assurances sociales concernent l'assurance militaire (258 mio), les prestations destinées aux familles et aux enfants (35 mio), l'encouragement à la construction de logements à caractère social (131 mio) et l'aide aux réfugiés (915 mio). Les dépenses pour l'aide aux réfugiés sont inférieures de 56 millions, soit de 5,8 %, aux chiffres de l'année précédente, en raison du recul du nombre des demandes d'asile.

Dans le budget 2006, 163 millions de moins que l'année précédente (-2,1 %) sont prévus pour le *trafic*. Avec un montant de 7,7 milliards (14,6 %), la part de ces dépenses dans le total des dépenses de la Confédération diminue. Environ 95 % d'entre elles concernent les transports publics (4,6 mrd) et les routes (2,8 mrd). Les 350 millions restants échoient avant tout à la navigation aérienne, à la navigation spatiale et aux télécommunications. Le fléchissement des dépenses est plus marqué dans le domaine des routes (-4,1 %) que dans celui des transports publics (-1,0 %). Les décisions prises dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 04 entraînent des réductions touchant en premier lieu la construction des routes nationales (-72 mio) ainsi que l'exploitation et l'entretien des routes nationales (-27 mio). La réduction des crédits destinés aux transports publics (-46 mio) est liée

à l'avancée des travaux concernant le tunnel de base du Lötschberg.

Les dépenses pour la *défense nationale*, qui atteignent 4,6 milliards (98,6 %), continuent à occuper la troisième position dans le budget. La proportion des dépenses dans ce domaine a toutefois fortement diminué durant les 20 dernières années. La diminution de 134 millions (-2,9 %) en 2006 est à mettre entièrement au compte de la défense nationale militaire ; pour la défense nationale civile (en particulier la protection civile), 109 millions sont budgétisés, comme l'année précédente. Le recul du montant prévu pour la défense nationale militaire découle essentiellement des décisions prises dans le cadre des programmes d'allégement budgétaire 03 et 04.

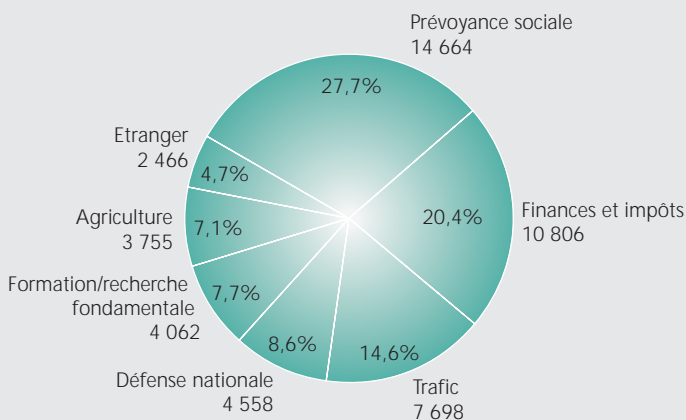
La *formation et la recherche fondamentale* requièrent 4,1 milliards, soit 7,7 % des dépenses totales de la Confédération. Avec un surcroît de dépenses de 117 millions (+3,0 %), ce groupe de tâches absorbe près de la moitié des dépenses totales supplémentaires de la Confédération. Conformément à la volonté des Chambres fédérales, la priorité a été accordée aux dépenses pour la formation et la recherche, sachant que celles-ci favorisent la croissance. Si l'on y ajoute les dépenses dévolues à la recherche appliquée (+16 mio), on obtient une image renforcée du caractère prioritaire de ce groupe de tâches. Les écoles polytechniques fédérales (+44 mio), les hautes écoles spécialisées (+27 mio), la recherche fondamentale (+27 mio) et la formation professionnelle (+25 mio) sont les principales bénéficiaires des surcroûts de dépenses octroyés.

Les dépenses pour *l'agriculture* se chiffrent à près de 3,8 milliards, soit 37 millions ou 1,0 % de moins que l'année précédente. Leur part dans les dépenses totales de la Confédération s'élève à 7,1 %. Dans le domaine de l'agriculture, la politique menée ces dernières années en matière budgétaire est reconduite. Les crédits en faveur

Les tâches les plus importantes

Tâches	1990		2006	
	mio fr.	part %	mio fr.	part %
Dépenses totales	31 616	100,0	52 854	100,0
- Prévoyance sociale	6 866	21,7	14 664	27,7
- Trafic	4 680	14,8	7 698	14,6
- Défense nationale	6 053	19,1	4 558	8,6
- Formation/recherche fondamentale	2 438	7,7	4 062	7,7
- Agriculture/alimentation	2 676	8,5	3 755	7,1
- Relations avec l'étranger	1 581	5,0	2 466	4,7
- Finances et impôts	4 330	13,7	10 806	20,4
Total	28 624	90,5	48 009	90,8

Aperçu des groupes de tâches les plus onéreux B 2006 en mio fr.



Dépenses suivant les groupes par nature mio fr.

Groupes par nature	Compte	Budget	Budget
	2004	2005	2006
Dépenses totales	50 285	52 547	52 854
Dépenses courantes	44 620	46 840	47 319
- Dépenses de personnel	4 410	4 472	4 449
- Biens et services	2 780	2 962	2 932
- Dépenses d'armement	1 556	1 442	1 415
- Intérêts passifs	3 172	3 883	3 731
- Parts des cantons	6 029	6 528	7 004
- Dédommagements coll. publ.	59	59	54
- Contributions	26 614	27 494	27 734
Dépenses d'investissement	5 665	5 707	5 535
en % des dépenses totales			
- Dépenses courantes	88,7	89,1	89,5
- Dépenses d'investissement	11,3	10,9	10,5

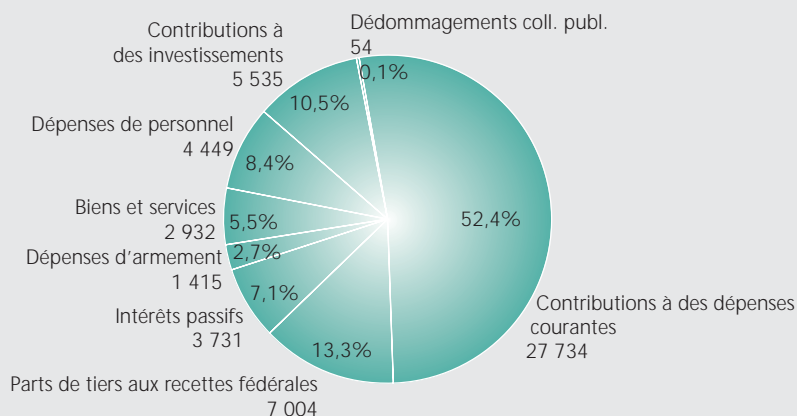
des paiements directs croissent légèrement pour atteindre 2 472 millions (+8 mio), tandis que les dépenses pour la production et l'écoulement sont à nouveau réduites et passent à 729 millions (-35 mio).

En 2006, les *relations avec l'étranger* sont à l'origine de 4,7 % des dépenses totales. L'aide au développement (1 551 mio) et les relations politiques (786 mio) constituent les principaux postes de dépenses de ce groupe de tâches. L'augmentation de 25 millions (+1,0 %) concerne principalement l'aide au développement. Les dépenses pour les relations politiques restent constantes, tandis que les moyens consacrés aux relations économiques régressent à 127 millions.

Sous *finances et impôts* (10,8 mrd) figurent la charge d'intérêts (3,7 mrd), les coûts d'émission (0,2 mrd) et les parts de tiers aux recettes fédérales (6,9 mrd). Ces dernières comprennent la part des cantons à l'impôt fédéral direct, à l'impôt anticipé, à la taxe d'exemption du service militaire ainsi que les parts de la TVA en faveur du fonds AVS et du fonds pour les grands projets ferroviaires. Les parts de tiers aux recettes progressent (+459 mio), tandis que les intérêts passifs ainsi que les commissions et taxes affichent une diminution au total (-141 mio).

Les dépenses des *autres groupes de tâches* (administration générale, justice et police, culture et loisirs, santé, environnement et aménagement du territoire, autres secteurs économiques) s'élèvent à 4,8 milliards. Leur part dans les dépenses totales est de 9,2 %. Les dépenses supplémentaires de 60 millions (+1,3 %) relèvent principalement de l'administration générale et des dépenses non ventilables ainsi que des autres secteurs économiques. Dans le premier cas, les suppléments de dépenses sont requis pour la mise en oeuvre des accords bilatéraux II dans le domaine de la statistique; dans le second cas, la progression des dépenses est liée aux mesures de lutte contre le

Structure des dépenses de la Confédération B 2006 mio fr.



travail au noir, à l'amélioration des conditions d'accueil des PME ainsi qu'à l'encouragement de la technologie et de l'innovation.

22

Dépenses suivant les groupes par nature

Pour pouvoir établir une distinction entre ce que la Confédération dépense, par exemple, pour son personnel ou pour des investissements, et ce qu'elle verse aux cantons ou au secteur privé à titre de subventions, les dépenses sont classées selon les *groupes par nature*. Les dépenses se subdivisent en dépenses courantes (consommation) et en dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement de la Confédération, contrairement à celles des cantons, ne constituent qu'une part restreinte de l'ensemble des dépenses. A noter que la majeure partie des dépenses d'investissement de la Confédération porte sur des contributions à des tiers. Cette classification ne repose pas sur des critères macro-économiques, raison pour laquelle les dépenses consacrées à la formation et à la recherche, par exemple, sont considérées comme des dépenses courantes.

Les *dépenses courantes* augmentent de 479 millions, soit de 1,0 %, dans le budget 2006. La hausse la plus importante concerne les parts de

tiers aux recettes fédérales (+476 mio) en raison de la progression des recettes, notamment en provenance de l'impôt fédéral direct. Les contributions à des dépenses courantes augmentent de 240 millions, à cause surtout de l'accroissement des transferts destinés aux assurances sociales rattachées à la Confédération (+102 mio) et aux cantons (+100 mio). Certaines dépenses diminuent cependant, en particulier en ce qui concerne les intérêts passifs (-152 mio), mais aussi - quoi que dans une moindre mesure - les biens et services (-30 mio), les dépenses d'armement (-27 mio) et le personnel (-23 mio).

Les *dépenses de personnel* affichent un recul pour la deuxième année consécutive. 4 449 millions sont budgétisés, soit 0,5 % de moins que l'année précédente. Cette évolution résulte, d'une part, des réformes effectuées dans le domaine de la défense nationale militaire et, d'autre part, des économies réalisées dans le cadre des deux programmes d'allégement budgétaire et du programme d'abandon de tâches de l'administration.

Les *dépenses d'investissement* régressent de 3,0 %, passant ainsi à 5 535 millions. En ce qui concerne les contributions à des investissements (-145 mio), cette évolution est imputable avant tout aux coupes décidées dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 04 en matière de construction des routes nationales et au recul des paiements effectués au moyen du produit de l'impôt sur les huiles minérales et destinés au fonds pour les grands projets ferroviaires, suite à la révision à la baisse des chiffres figurant dans la planification financière de la NLFA. Pour ce qui est des prêts et des participations (60 mio), les prêts accordés aux CFF à titre d'investissements en matière d'infrastructures et les prêts octroyés au titre de l'encouragement de l'accession à la propriété du logement sont ceux qui affichent la diminution la plus importante.

3 D'où proviennent les recettes?

31

Condensé

Pour l'an 2006, les *recettes totales* de la Confédération sont estimées à 52,2 milliards de francs. Elles sont ainsi supérieures de 1,4 milliard, soit de 2,8 %, au montant inscrit au budget 2005. La hausse des recettes est principalement due à l'impôt fédéral direct. Un accroissement important des rentrées fiscales est attendu en provenance des entreprises, sur la base des décomptes effectués par les cantons. Les surplus par rapport à 2005 concernent également l'impôt sur les maisons de jeu, la taxe sur la valeur ajoutée, les redevances routières, l'impôt sur les véhicules automobiles et l'impôt sur la bière. Des diminutions non négligeables sont en revanche enregistrées du côté des droits de timbre. Compte tenu des recettes enregistrées jusqu'ici durant l'exercice en cours, les estimations ont dû être revues à la baisse aussi bien pour 2005 que pour le budget 2006. Le recul des recettes des patentes et des concessions est presque exclusivement dû à la réduction du bénéfice distribué par la BNS (suppression des versements suite à la distribution du produit issu de la vente des réserves excédentaires d'or).

L'évolution des recettes est avant tout déterminée par les *rentrées fiscales* qui constituent près de 93 % du montant total des recettes. Par rapport au budget 2005, celles-ci augmentent de près de 1,3 milliard, soit de 2,7 %. Les *recettes non fiscales*, qui croissent de 3,5 % pour atteindre 3,5 milliards, se composent pour l'essentiel des intérêts sur la fortune de la Confédération, du produit des taxes, des rendements de participations ainsi que du revenu de patentes et de concessions. Parmi ces dernières, il importe notamment de mentionner les bénéfices versés par la BNS, les dividendes distribués par Swisscom et la part de la Confédération au bénéfice net de la Régie fédérale des alcools.

La Confédération ne peut pas disposer librement de près d'un tiers des recettes totales. La tendance à affecter les recettes et à introduire des automatismes en matière de dépenses augmente depuis des années. La Confédération ne peut notamment pas disposer à sa guise des *recettes affectées* et des *quotes-parts réservées aux cantons et à des tiers* à l'impôt fédéral direct, à l'impôt anticipé, à la taxe d'exemption de l'obligation de servir, à la taxe sur la valeur ajoutée, aux redevances routières, à l'impôt sur les maisons de jeu et à l'impôt sur le tabac.

L'estimation des recettes se fonde aussi bien sur une méthode «bottom-up» que sur une méthode «top-down». La méthode «bottom-up» permet une évaluation séparée de chaque recette. Il est ainsi possible de tenir compte de divers facteurs déterminants pour l'évolution de la recette considérée. La méthode «top-down» met l'accent sur le total des recettes. Des analyses économétriques à moyen et à long terme ont montré que les recettes augmentent de 1 % lorsque le produit intérieur brut augmente de 1 % (élasticité égale à un). Il va de soi que cette élasticité peut varier quelque peu d'une année à une autre. Premièrement, l'hypothèse d'une élasticité PIB égale à 1 ne s'applique qu'aux fluctuations des recettes qui dépendent de l'activité économique. Deuxièmement, des changements structurels comme des allègements fiscaux ou des hausses d'impôts entraînent des augmentations ou des pertes de recettes, qui se répercutent à leur tour sur l'élasticité PIB. Enfin, les recettes d'une année déterminée sont également le résultat d'un certain nombre d'éléments fortuits, dus notamment aux problèmes de délimitation de fin d'année. La méthode «top-down» est utilisée principalement pour vérifier la plausibilité des résultats de la méthode «bottom-up». Si le résultat de l'estimation du total des recettes selon la méthode «bottom-up» se situe dans l'intervalle

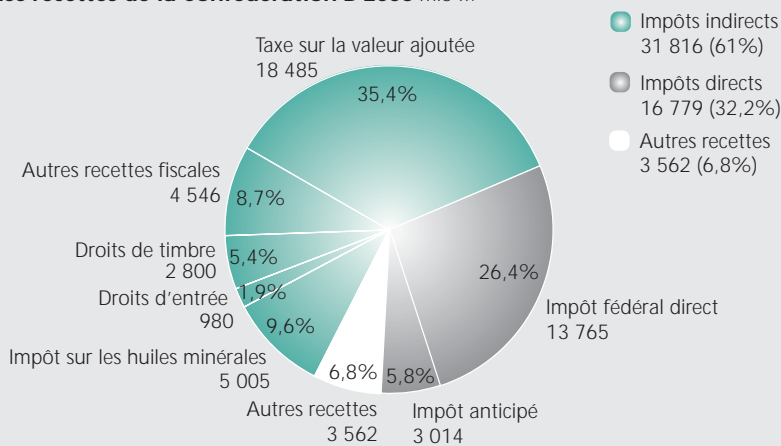
de confiance de la méthode «top-down», il est confirmé de manière indirecte.

32 Recettes fiscales

L'*impôt fédéral direct* est un impôt qui frappe les revenus des personnes physiques et les bénéfices des personnes morales (p.ex. les sociétés anonymes). La quote-part des cantons aux recettes de l'impôt fédéral direct s'élève à 30 %. La Confédération bénéficie ainsi des 70 % restants. 13,8 milliards sont attendus pour 2006, soit 11,1 % de plus que l'année précédente. Cette croissance est principalement due aux rentrées provenant des personnes morales. Un accroissement important des rentrées fiscales est attendu en provenance des entreprises, sur la base des décomptes effectués par les cantons. Ce résultat surprenant, si on le mesure à l'évolution de la conjoncture, possède deux explications. Premièrement et ce, en dépit du passage à la taxation annuelle post-numerando, il existe encore un décalage dans le temps entre l'obtention du revenu et l'échéance de l'impôt. Deuxièmement, les recettes de l'exercice en cours devraient à nouveau être plus élevées que prévu au budget.

L'*impôt anticipé* est un impôt perçu à la source par la Confédération sur les revenus de capitaux mobiliers (notamment sur les intérêts et les dividendes), sur les gains en espèces des loteries ainsi que sur certaines prestations d'assurances. Cet impôt constitue un moyen de lutter contre la soustraction d'impôt en assurant à la Confédération, aux cantons et aux communes le prélèvement des impôts sur les revenus conformément aux dispositions légales. Le taux de cet impôt se monte à 35 %. La quote-part des cantons s'élève à 10 % du produit de cet impôt. L'impôt anticipé est une source de recettes très volatile, reflétant la grande incertitude entourant les facteurs déterminants pour cet impôt (paiements de dividendes, taux d'intérêt, volume des demandes

Les recettes de la Confédération B 2006 mio fr.



de remboursements de l'impôt). Un montant de trois milliards est donc inscrit au budget 2006, comme l'année précédente, pour tenir compte de cette difficulté à établir des prévisions fiables. Ce montant correspond à peu près à la valeur moyenne des 15 dernières années.

Les *droits de timbre* sont des impôts frappant la formation de capital des entreprises, les émissions d'emprunts obligataires, les transactions sur titres et les primes d'assurance. On distingue trois droits de timbre: le droit d'émission, le droit de négociation et le droit sur les primes d'assurance. Les recettes totales provenant des droits de timbre sont estimées à 2,8 milliards pour 2006, soit 500 millions de moins qu'au budget de l'année précédente. Pour l'année en cours, on a toutefois déjà dû réduire fortement l'estimation pour les droits de timbre sur la base des rentrées effectives. Cette baisse des prévisions est due pour 60 % au droit de timbre de négociation et, pour le reste, au droit de timbre d'émission. En particulier, le volume des transactions boursières imposées est resté inférieur aux prévisions. De plus, à partir de l'an prochain, les modifications apportées à la loi sur les droits de timbre entraîneront une diminution des recettes de l'ordre de 70 millions.

Les recettes de la Confédération mio fr.

Recettes	Compte 2004	Budget 2005	Budget 2006
Recettes totales	48 629	50 749	52 157
Recettes fiscales	44 755	47 308	48 595
- Impôt fédéral direct	11 822	12 386	13 765
- Impôt anticipé	2 628	3 015	3 014
- Droits de timbre	2 755	3 300	2 800
- Taxe sur la valeur ajoutée	17 666	18 105	18 485
- Impôt sur le tabac	2 040	2 158	2 119
- Taxes routières	993	1 478	1 500
- Droits d'entrée	1 054	1 005	980
- impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2 927	2 970	2 970
- Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1 979	2 010	2 010
- Autres recettes fiscales	891	881	952
Patentes/concessions	1 238	1 318	1 245
Revenus des biens	890	866	1 063
Taxes	1 324	1 052	1 065
Recettes des biens	422	205	189

Atteignant 18,5 milliards de recettes, la TVA constitue la principale source de revenus de la Confédération. En comparaison des prévisions pour l'année en cours, la croissance des recettes est d'environ 2,7 %. Elle est donc à peu près égale au taux de croissance du produit intérieur brut nominal, qui sert de base à l'estimation des recettes. La TVA est un impôt à la consommation qui est perçu, selon le système multi-stades, sur toutes les transactions en marchandises et en services effectuées sur territoire suisse et qui ne sont pas expressément exonérées, ainsi que sur les importations. La TVA frappe le consommateur selon l'ampleur de sa consommation en biens et



services soumis à l'impôt. Son taux maximal est de 7,6 % depuis le 1^{er} janvier 2001. Le secteur de l'hébergement bénéficie cependant d'un taux spécial de 3,6 % et, pour certaines marchandises ou prestations de service, un taux réduit de 2,4 % est appliqué.

Les *impôts sur les huiles minérales utilisées comme carburants*, qui remplacent les anciens droits d'entrée sur les carburants, constituent d'autres impôts à la consommation importants. Ils sont estimés, pour le budget 2006, à 5,0 milliards. Sur ce montant, 3,5 milliards sont affectés au trafic routier. Les recettes douanières, de même que les impôts sur les huiles minérales sont calculés en fonction du poids ou de la quantité du produit importé. C'est la raison pour laquelle, en période d'inflation, ces recettes sont soumises à une lente érosion. En outre, suite aux différents abaissements tarifaires, les recettes douanières perdent graduellement de leur importance. En 2006, les *recettes douanières* devraient rapporter 2,5 % de moins que l'année précédente et redescendre à nouveau en dessous de la barre du milliard pour la première fois depuis longtemps.

4 Programme d'abandon de tâches de l'administration

La stratégie mise en œuvre par le Conseil fédéral pour assainir durablement les finances fédérales se base sur des réformes matérielles fondamentales à moyen et long terme dans chaque groupe de tâches. A titre de mesure à court terme, un nouveau programme d'allégement budgétaire (PAB 04) a été élaboré conjointement avec un *programme d'abandon de tâches de l'administration (PAT)*.

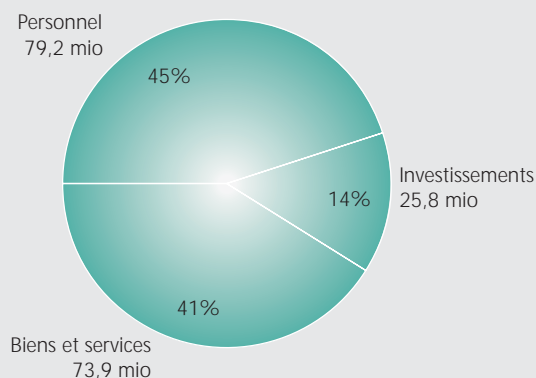
Le PAT vise à *simplifier l'appareil administratif*. Cet objectif sera atteint en renonçant à certaines prestations et à divers projets, en abaissant les standards de qualité des prestations, en rationalisant les processus et les structures et en tirant systématiquement parti des synergies. L'objectif quantitatif du PAT est une réduction de 5 % des dépenses de fonctionnement (personnel, biens et services, investissements) en 2008 et une diminution des dépenses de personnel d'au moins 3 %. Un tiers de ces 5 % doit être atteint en 2006 déjà, les deux autres tiers en 2007.

Lors de l'élaboration des mesures devant permettre d'atteindre les objectifs du PAT, on a renoncé à dessiner à développer une méthode complexe interdépartementale et à mettre en place une grande organisation de projet. La réalisation et donc également l'élaboration des programmes et des objectifs d'économie destinés aux services ont été confiées aux départements. Il n'a dès lors pas été nécessaire de faire appel à des experts externes mais on a toutefois dû renoncer à envisager des mesures interdépartementales. Celles-ci seront l'objet de la réforme de l'administration et du futur réexamen systématique des tâches basé sur un catalogue des tâches.

Le PAT englobe plus de *150 mesures* dont la majorité peuvent être mises en œuvre sans devoir modifier des actes législatifs et relèvent donc de la compétence des départements concernés. Lorsque des modifications de lois sont nécessai-



Répartition selon les groupes par nature



res, elles sont intégrées dans des projets dont les thèmes sont apparentés. Dans l'ensemble, le PAT permettra une *économie d'environ 190 millions* pour le budget. Les mesures d'économie affectent pour 44,3% les dépenses de personnel, pour 41,3% les dépenses de biens et services et pour 14,4% les investissements.

Si l'on examine en détail les mesures élaborées par les départements, on constate qu'elles s'appliquent pour la plupart aux tâches à petite échelle de l'administration et qu'elles comportent des mesures telles que la simplification des processus. Mais il y a également des abandons de tâches plus conséquents comme la réduction des heures d'ouverture de certains musées ou la suppression de l'impression de diverses publications. La mise hors cours des pièces de 1 et de 5 centimes représente elle aussi un véritable abandon de tâches. Enfin, de nombreuses tâches continueront à être assumées comme auparavant mais elles seront fournies avec des moyens moins importants. Certaines mesures entraînent une diminution des prestations de service offertes à la population et aux cantons, mais il a été possible de renoncer à procéder à des reports de charges proprement dits.

Le PAT entraîne une *diminution des dépenses de personnel* d'au moins 3 % par rapport au plan financier du 24 septembre 2004, ce qui correspond à la suppression d'environ 800 postes. En prenant en compte les suppressions de postes découlant du programme d'allégement budgétaire 2003 (suppression de 700 postes sans le DDPS), la restructuration du DDPS (suppression de 2 500 postes) et la réorganisation des services centraux du DFJP (suppression de 116 postes), ce sont plus de 4 000 postes qui seront supprimés d'ici à 2010. La mise en oeuvre des suppressions de postes se fonde sur l'ordonnance édictée par le Conseil fédéral sur la gestion des postes de travail et du personnel dans le cadre de programmes d'allégement budgétaire et de réorganisations. L'idée est de rendre ces suppressions socialement supportables et d'éviter autant que possible les licenciements, ce qui semble faisable dans les départements civils selon les estimations actuelles.

Dans l'ensemble, le PAT est le reflet de la volonté de prendre des mesures compréhensibles et réalisables et d'assurer une utilisation optimale des ressources en accroissant l'efficacité, en procédant à des réorganisation de faible ampleur et en renonçant à certaines tâches de manière ciblée. Cette façon d'agir laisse des traces évidentes dans les finances fédérales. Une comparaison des dépenses de biens et services et de personnel durant la période allant de 2001 à 2009 montre qu'une stabilisation peut être atteinte jusqu'en 2005 en termes nominaux. De 2005 à 2009, le PAT et le programme d'allégement budgétaire 2004 permettent même d'enregistrer un recul en termes nominaux.

5 Plan financier 2007–2009

Dans l'ensemble, les résultats du plan financier 2007–2009 sont *mitigés*. Les mesures du programme d'allégement budgétaire 04 ainsi que le programme d'abandon de tâches de l'administration permettent de se rapprocher de l'équilibre, au moins à court terme, des finances de la Confédération. Avec des excédents de recettes de 410, 550 et 870 millions, les exigences du frein à l'endettement sont respectées. Il a cependant fallu, à cet effet, envisager pour les exercices 2007 et 2008 des coupes éventuelles de 410 et 211 millions selon les principes du blocage des crédits. La nécessité de recourir à cet instrument d'économies linéaire, mais surtout les charges supplémentaires concernant tant les dépenses que les recettes, montrent clairement que les programmes d'allégement budgétaire ainsi que le PAT n'ont permis de franchir qu'une étape. La croissance moyenne des dépenses de près de deux pour cent en termes réels doit encore être réduite. Cela implique des réformes en profondeur dans le domaine fortement lié des transferts.

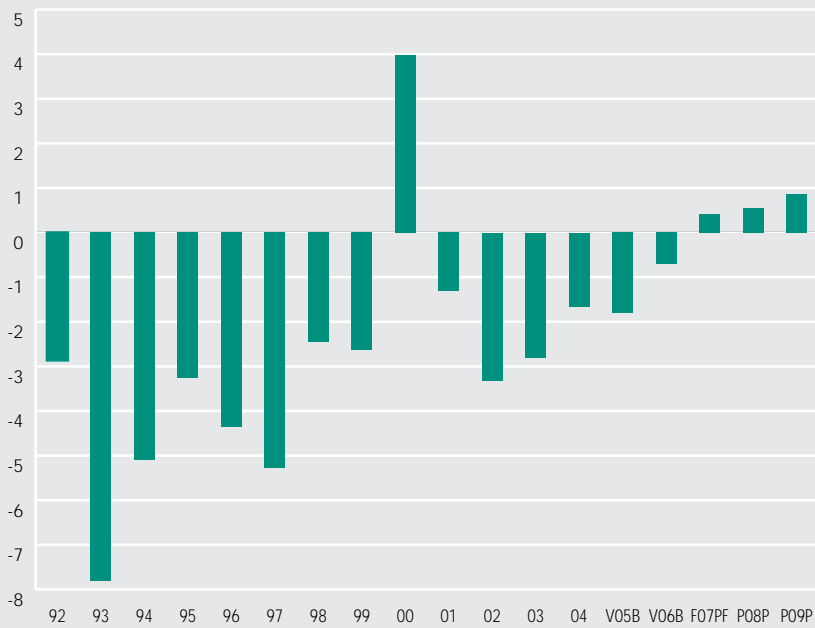
L'*évolution des recettes* est marquée par l'introduction prévue de la majoration de 0,8 point de la TVA en faveur de l'AI, qui rapportera 1,8 milliard en 2008 et 2,5 milliards en 2009. En outre, l'augmentation du produit de l'impôt fédéral direct est supérieure à la moyenne, en raison de la progressivité de l'impôt touchant les personnes physiques et de l'évolution positive des bénéfices attendue en ce qui concerne les personnes morales. Parmi les autres recettes fiscales importantes, les droits de timbre n'augmentent que de façon très modérée alors que les revenus provenant de l'impôt sur les huiles minérales, l'impôt sur le tabac et les droits d'entrée enregistrent même un léger recul en termes nominaux. Au total, les recettes de la Confédération augmenteront de 10,3 milliards entre 2005 et 2009, soit en moyenne de 4,7 % par an. Si l'on fait abstraction des facteurs particuliers tels, par exemple, que la

Résultats du plan financier 2007-2009 mio fr.

Après blocage virtuel des crédits	Budget	Plan financier	Perspective	Perspective
	2006	2007	2008	2009
- Dépenses	52 854	53 985	57 484	60 148
- Δ année précédente en %	0,6	2,1	6,5	4,6
- Recettes	52 157	54 395	58 034	61 018
- Δ année précédente en %	2,8	4,3	6,7	5,1
Résultat	-697	410	550	870

Résultats du compte financier 1992-2009 mrd fr.

Dès 1997, nouvelle présentation du compte
Hors facteurs extraordinaires



majoration de la TVA en faveur de l'AI, le relèvement de la taxe sur le trafic des poids lourds liée aux prestations et le manque à gagner découlant de la compensation de la progression à froid en matière d'impôt fédéral direct, la croissance moyenne est de 3,9 % par an, soit 0,7 point de pourcentage de plus que la progression attendue du PIB.

Les dépenses de la Confédération augmentent de quelque 7,6 milliards sur les quatre années de la période 2005 à 2008, ce qui équivaut à une hausse moyenne annuelle de 3,4 %. Au moins 80 % de ces dépenses supplémentaires concernent deux des domaines non influençables, du moins à court terme, à savoir les finances et impôts (9,6 %) ainsi que la prévoyance sociale (2,9 %). Dans le domaine finances et impôts, 2,5 milliards concernent la hausse de la TVA prévue en faveur de l'AI, dont les recettes seront transférées intégralement au fonds de compensation de l'AI. Un montant de près de 1,5 milliard est dû à l'augmentation des parts cantonales à l'impôt fédéral direct. En faisant abstraction du domaine finances et impôts, le taux de croissance moyen des dépenses baisse à 1,7 %, soit à un niveau juste supérieur au renchérissement moyen de 1,4 %. Dans le domaine de la prévoyance sociale, la majeure partie des dépenses concerne l'AVS (1,1 mrd), mais les dépenses consacrées à l'AI et à l'assurance-maladie augmenteront elles aussi de plusieurs centaines de millions. Outre ces groupes de tâches, seules la formation et la recherche fondamentale (3,4 %) ainsi que les relations avec l'étranger (2,1 %) enregistrent une croissance des dépenses en termes réels. Au total, les dépenses inscrites au plan financier affichent une progression très modérée. Toujours est-il qu'une croissance des dépenses de 3,4 % par an en moyenne ne peut, à long terme, être financée sans hausse d'impôts.

6 Perspectives budgétaires

Grâce aux programmes d'allégement budgétaire, au programme d'abandon de tâches de l'administration et aux coupes éventuelles, le *déficit structurel pourra être éliminé* et des résultats positifs sont attendus à partir de l'exercice 2007. Ces perspectives sont en accord avec les exigences du frein à l'endettement pour la période du plan financier selon lesquelles le compte financier doit être excédentaire en période de bonne conjoncture, notamment en prévision d'une récession et du déficit de nature conjoncturelle qui en découlerait. Les dépenses seront, durant les années 2007 à 2009, inférieures de 500 millions au total au plafond de dépenses autorisé par le frein à l'endettement.

L'inversion de tendance amorcée dans la précédente période de planification peut désormais être menée à terme. Les mesures d'économie décidées, mais aussi les réformes structurelles mises en œuvre, qui ne déploieront leurs effets qu'à moyen terme, offrent en effet la possibilité de *rééquilibrer durablement* le budget de la Confédération et de ramener l'évolution des dépenses à un niveau supportable à long terme pour l'économie suisse.

Les perspectives relatives à l'évolution des finances fédérales reposent sur un certain nombre d'*hypothèses*. Il subsiste toutefois certains *risques* susceptibles de mettre en péril l'amélioration de la situation budgétaire. Les hypothèses retenues sont une poursuite de la croissance économique proche du taux potentiel, un bon niveau de l'emploi, un renchérissement modéré ainsi que des taux d'intérêt en légère hausse par rapport au bas niveau actuel. Un ralentissement conjoncturel, qui ne semble pas s'annoncer actuellement, aurait pour conséquence immédiate une réduction des recettes et une détérioration correspondante des résultats financiers. Toutefois, selon les principes qui sont à la base du frein à l'endettement, la majeure partie d'une telle détérioration



serait compensée à court terme par une augmentation du facteur conjoncturel.

Une discipline stricte en matière de dépenses est d'autant plus nécessaire que les plans financiers ne peuvent jamais prévoir toutes les *charges supplémentaires* futures. L'inventaire des éventuelles augmentations de dépenses et réductions de recettes montre que déjà plusieurs projets de dépenses en attente d'être examinés risquent ces prochaines années, hors facteurs extraordinaires, de grever le budget fédéral d'un montant de 1,1 à 1,6 milliard, soit de plus de quatre milliards pour l'ensemble de la période de planification. Enfin, il convient, dans une optique globale, de tenir également compte de l'endettement considérable généré par les grands projets ferroviaires ainsi que des difficultés de financement de l'AVS et de l'AI qui restent à résoudre

On ne peut donc pas encore parler d'un assainissement durable du budget fédéral. Il importe que la réalisation de tels projets ne soit décidée que lorsque leur financement est assuré. Les efforts en vue d'un assainissement durable des finances fédérales doivent donc être poursuivis. Les prochaines étapes seront des réformes structurelles dans les différents groupes de tâches, la réforme de l'administration ainsi qu'un programme d'abandon de tâches. Le Conseil fédéral et le Parlement sont appelés à prendre à temps les décisions qui s'imposent et à les mettre en œuvre de façon systématique.

Guide pour le lecteur

Le message concernant le budget contient de très nombreuses informations. Ce document étant très volumineux, il n'est pas toujours aisé d'y trouver rapidement les renseignements recherchés. Les explications ci-après devraient permettre au lecteur de s'y retrouver plus facilement.

Partie générale du message

Le *condensé* contient un résumé de la partie générale du message ainsi qu'une appréciation politique du budget. Les dépenses y sont présentées selon les groupes de tâches (= classification fonctionnelle). Le condensé est destiné aux lecteurs pressés.

Le *chapitre 2* contient des informations relatives à la mise en œuvre du frein à l'endettement dans le budget 2006.

Le *chapitre 3* est le plus volumineux de la partie générale du message. Il montre, d'une part, quelle est l'*évolution des recettes*, classées selon les différentes sources; cette présentation est assortie de graphiques et de tableaux. On explique en outre quelles sont les bases utilisées pour l'estimation des recettes. Ce chapitre contient, d'autre part, une description de l'*évolution des dépenses* par groupes de tâches, par groupes par nature et en fonction de domaines choisis, tels que la GMEB ou les TIC. L'évolution des groupes de dépenses est elle aussi présentée sous forme de tableaux et de graphiques. Les tâches sont classées selon un modèle comptable harmonisé avec les cantons.

Le *chapitre 4* contient des informations sur le *compte de résultats*. D'autres chapitres sont consacrés à la *politique de la trésorerie* ainsi qu'aux *crédits d'engagement*.

Les *arrêts fédéraux* à propos desquels les Chambres fédérales doivent se prononcer se situent à la fin de la partie générale du message.

Partie statistique

La place disponible ne permet guère de présenter des évolutions à long terme, que ce soit dans le message ou dans la partie numérique. La *partie statistique* est là pour remédier à cette lacune.

La partie statistique contient uniquement des tableaux. Les informations données ne concernent pas seulement les dépenses et les recettes, classées en fonction de différents critères. En effet, l'évolution de l'endettement, l'état des anciens et des nouveaux crédits d'engagement, des informations sur le personnel ainsi que d'autres thèmes similaires font également l'objet de statistiques.

La table des matières figurant au début de la partie statistique facilite la recherche des informations. Le lecteur trouvera des statistiques plus précises dans les publications de l'Administration fédérale des finances (finances publiques), dans diverses publications de l'Administration fédérale des contributions au sujet des différents impôts ainsi que dans les publications de l'Administration fédérale des douanes.

Explications

Les Chambres fédérales gèrent les finances fédérales par le biais de l'octroi de crédits. C'est l'une des raisons pour lesquelles le compte financier joue un rôle central à la Confédération et non le compte de résultats.

Comme la présentation des comptes est différente dans l'économie privée, cette dernière devant répondre à d'autres besoins, il n'est pas aisé de comprendre les particularités du modèle comptable de la Confédération.

Afin que le lecteur s'y retrouve, le message comporte des *explications* concernant le modèle comptable de la Confédération, les différentes sortes de crédits ainsi que les comptes spéciaux.

Ces explications visent avant tout à améliorer la transparence. Il en va de même pour les explications données à propos des opérations de la trésorerie fédérale.

Partie numérique

La *partie numérique* est la *partie essentielle* du message. Les dépenses sont réparties sur quelque 900 articles budgétaires et les recettes sur environ 270 articles budgétaires. Les différents articles relatifs aux dépenses – exceptionnellement il peut aussi s'agir d'articles concernant des recettes – font l'objet de propositions et d'une décision des Chambres fédérales.

Lorsque cela présente un intérêt particulier, les différents articles font l'objet d'un bref exposé des motifs. Cet exposé renseigne sur les bases légales ainsi que sur l'affectation des fonds. Il contient également des explications concernant les écarts substantiels par rapport à l'année précédente.

Les documentations complémentaires, qui s'adressent avant tout aux membres des commissions des finances et qui contiennent des informations encore plus détaillées sur les différents articles, ne font pas partie du message.

Annexe

L'*annexe* contient différents comptes spéciaux tels que les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires et du domaine des écoles polytechniques fédérales. Pour la première fois, le message sur le budget de la Confédération intègre cette année le budget de la Régie fédérale des alcools. Les parties numériques des comptes spéciaux sont accompagnées d'explications relatives à la structure des comptes destinées à faciliter l'appréciation des données.

En outre, l'annexe comporte une série d'indicateurs budgétaires choisis et des comparaisons internationales.



Publications sur le sujet

- Compte 2004
Message concernant le compte d'Etat Fr. 25.60
- Compte 2004
Les finances de la Confédération en bref Fr. 7.–
- Budget 2006
Message concernant le budget Fr. 25.60
- Budget 2006
Les finances de la Confédération en bref Fr. 7.–
- La politique budgétaire de A à Z,
termes essentiels, no 601.090.f Fr. 7.25
- Message concernant le programme
d'allègement budgétaire
du 2 juillet 2003, no 039.529.f Fr. 25.80
- Rapport complémentaire au message
sur le frein à l'endettement,
du 10 janvier 2001, no 038.829.f Fr. 4.40
- Message sur le frein à l'endettement
du 5 juillet 2000, no 038.402.f Fr. 9.30

Télécharger et commander

Internet: www.efd.admin.ch/f/dok sous
«Commandes»
Poste: OFCL
Vente des publications fédérales
3003 Berne

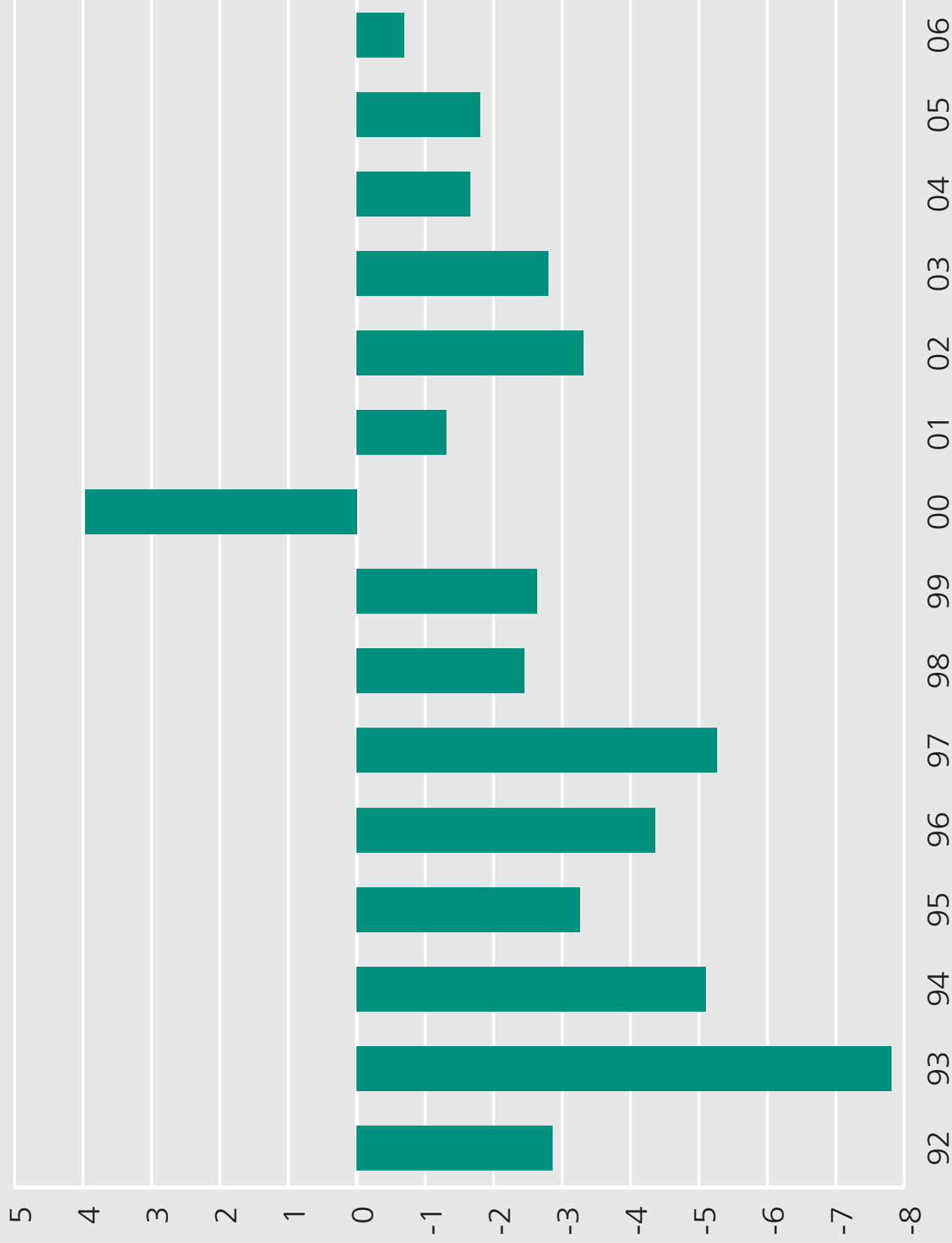
- Compte 2004
Vue d'ensemble, 1 page gratuit
- Budget 2006
Vue d'ensemble, 1 page gratuit
- Finances publiques en Suisse 2004
format de poche gratuit
- Portrait du DFF
brochure gratuit
- Réforme de la péréquation financière
et de la répartition des tâches entre la
Confédération et les cantons RPT
brochure gratuit
- Feuilles d'information relatives aux lignes
directrices des finances fédérales,
1999, no 601.093.f Fr. 5.20
- Lignes directrices des finances fédérales
no 601.092.f Fr. 4.80

Télécharger et commander

Internet: www.efd.admin.ch/f/dok sous
«Commandes»
Poste: Adm. fédérale des finances, Section
péréquation financière et statistique,
3003 Berne, Fax 031 323 08 52

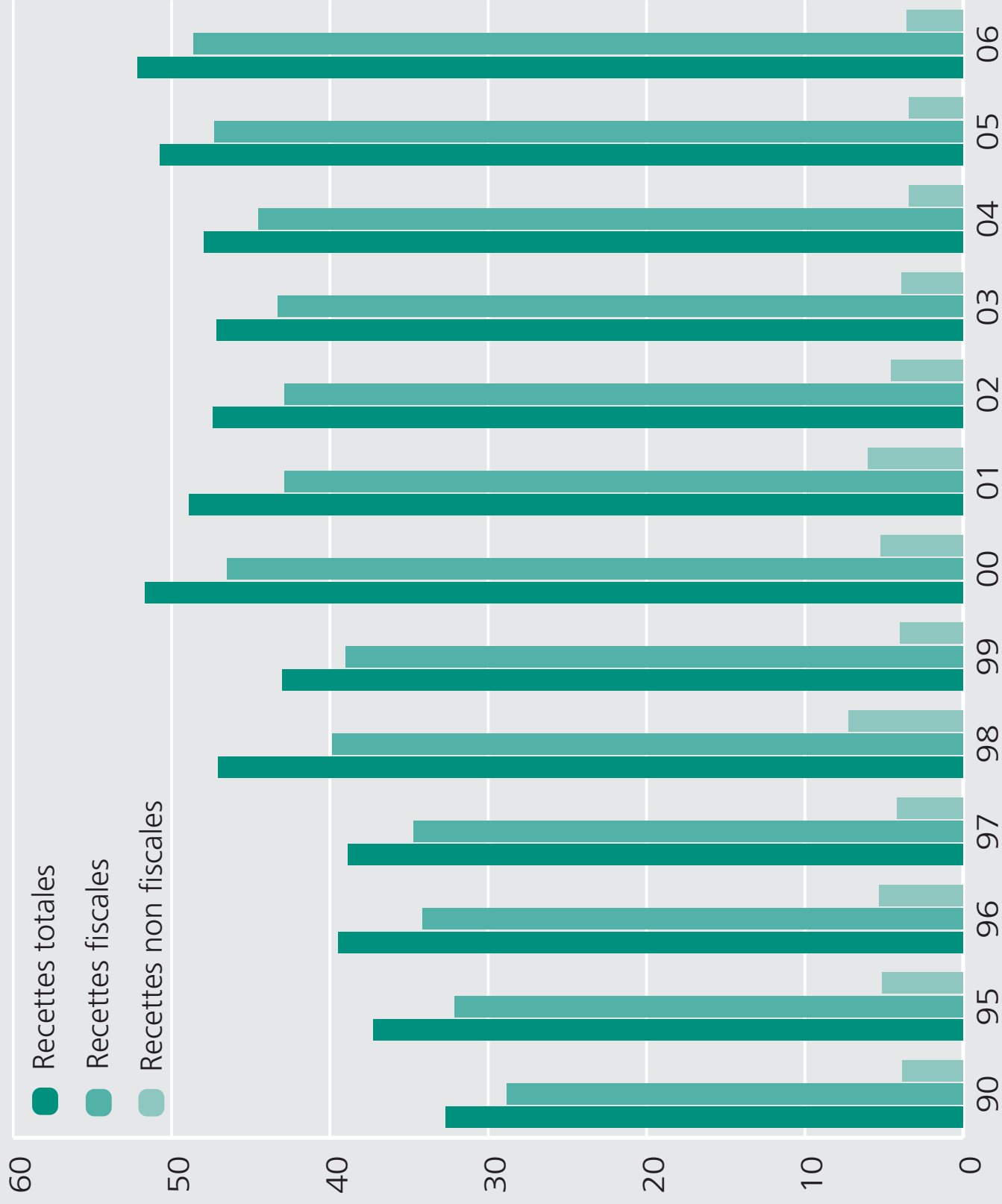
Résultats du compte financier mrd fr.

Hors facteurs extraordinaires

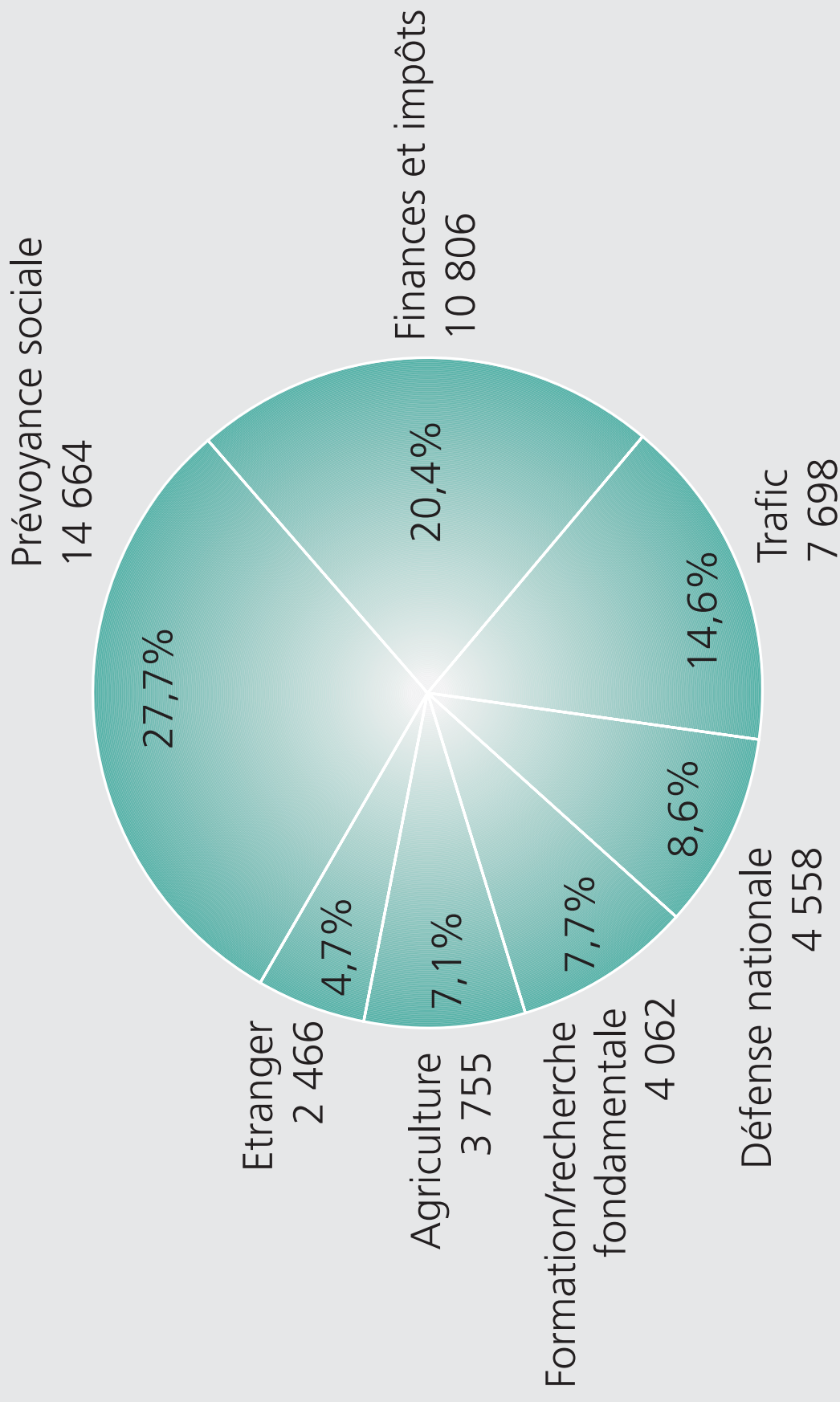


Evolution des recettes mrd fr.

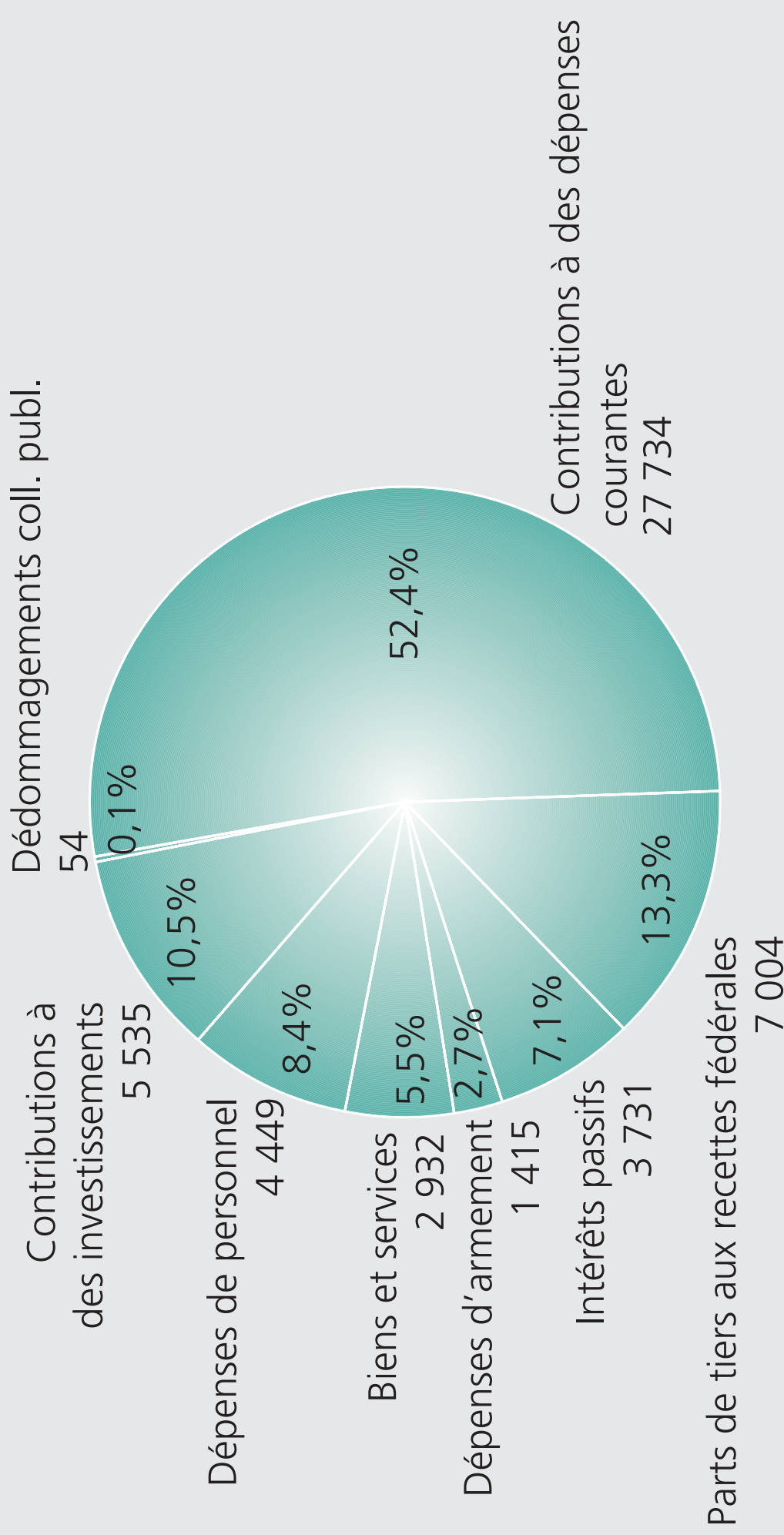
Hors facteurs extraordinaires



Aperçu des groupes de tâches les plus onéreux B 2006 en mio fr.

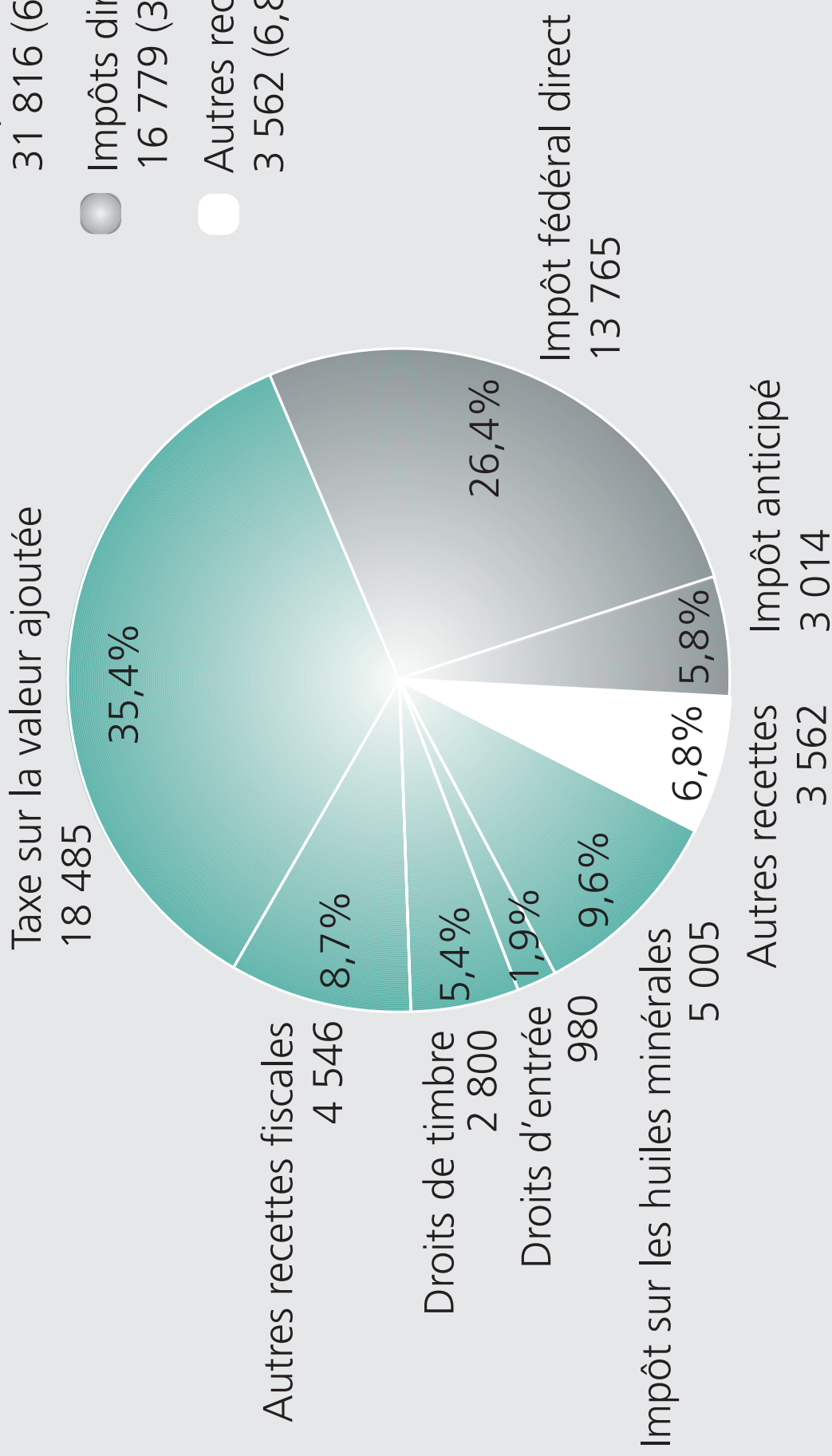


Structure des dépenses de la Confédération B 2006 mio fr.

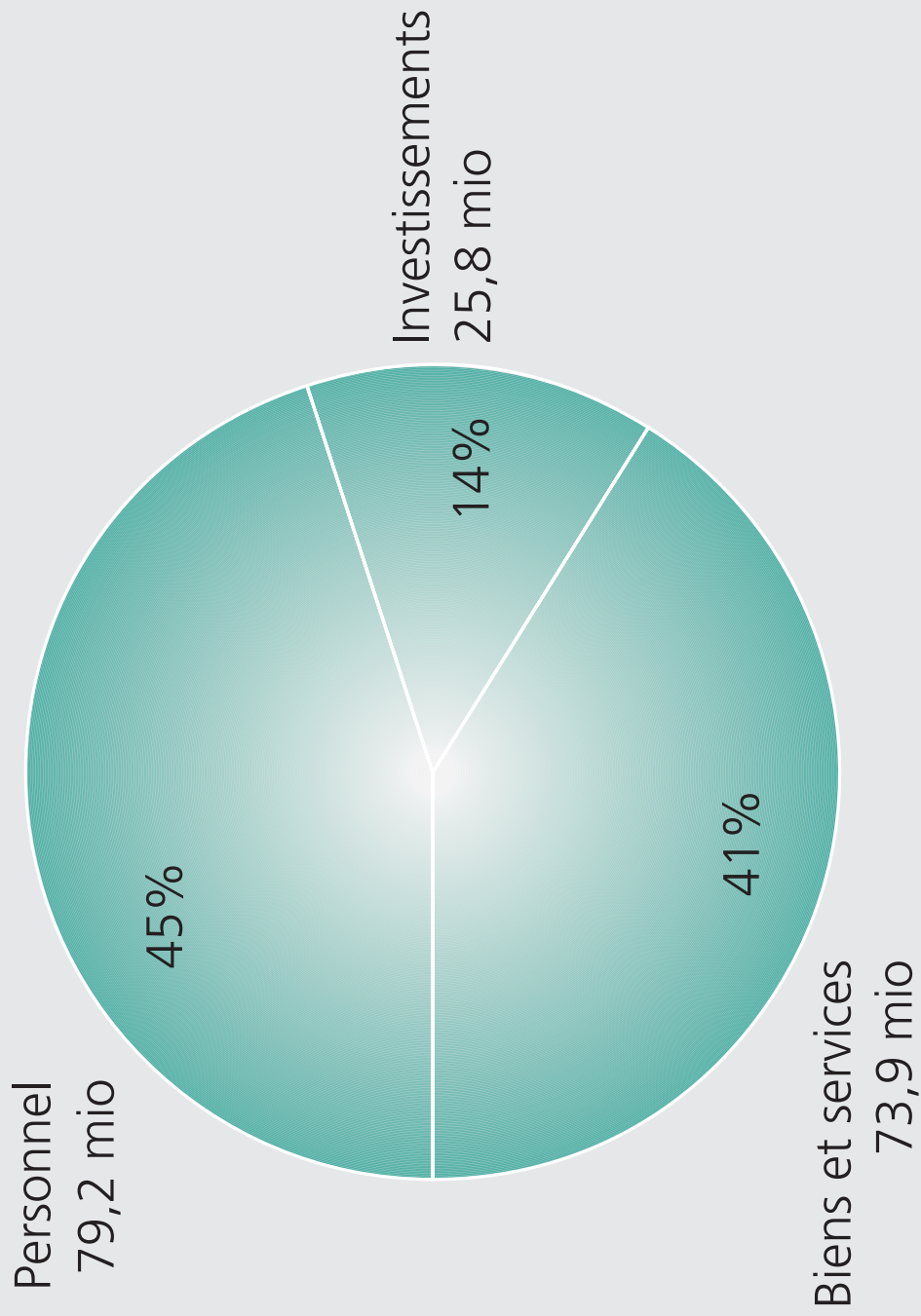


Les recettes de la Confédération B 2006 mio fr.

- Impôts indirects
31 816 (61%)
- Impôts directs
16 779 (32,2%)
- Autres recettes
3 562 (6,8%)



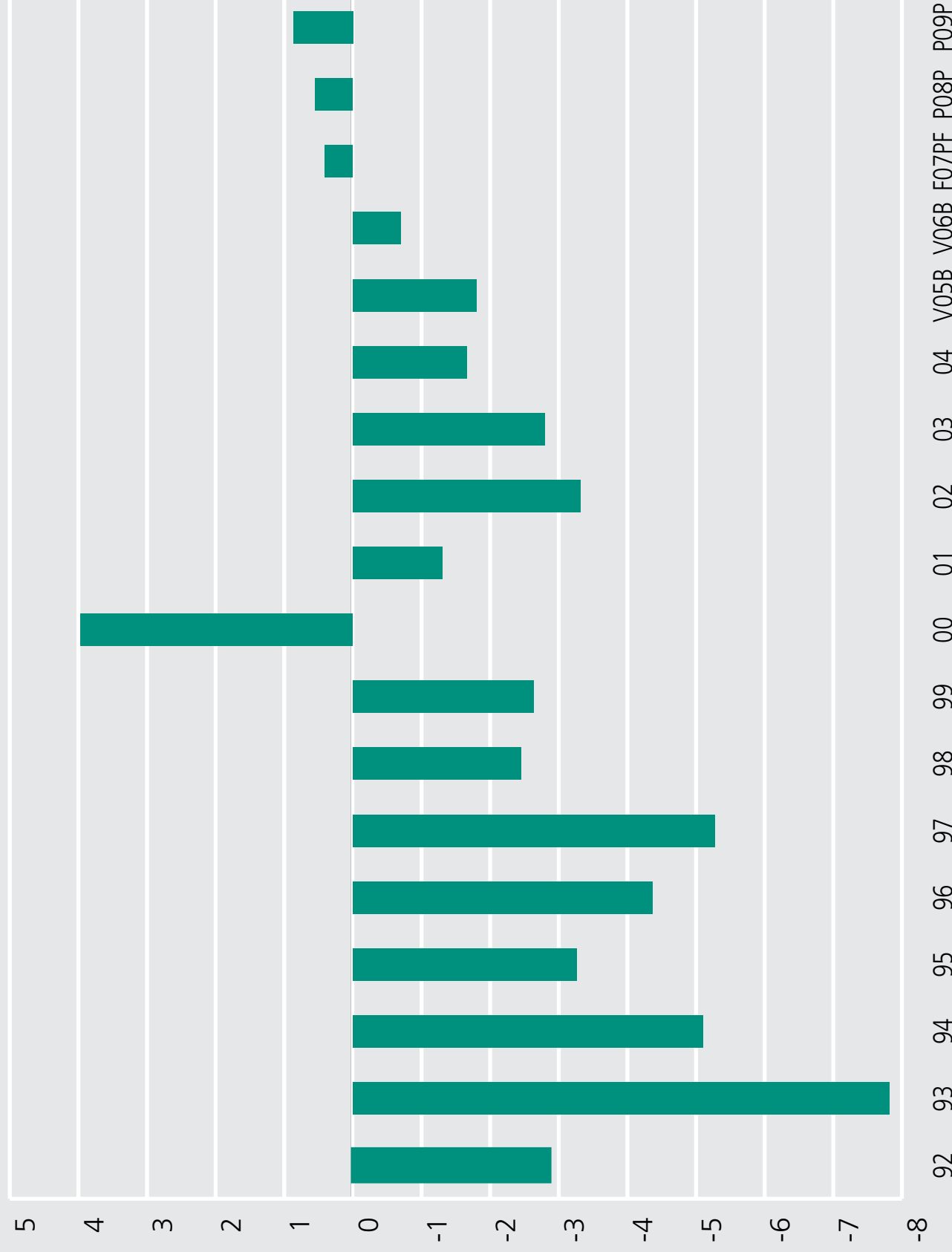
Répartition selon les groupes par nature



Résultats du compte financier 1992-2009 mrd fr.

Dès 1997, nouvelle présentation du compte

Hors facteurs extraordinaires



Résultats 2006 avec données comparatives mio fr.

	Compte 2004	Budget 2005	Budget 2006
Compte financier			
– Dépenses	50 285	52 547	52 854
Δ année précédente en %	0,6	2,2	0,6
– Recettes	48 629	50 749	52 157
Δ année précédente en %	3,1	5,9	2,8
– Solde	–1 656	–1 798	–697
Compte de résultats			
– Résultat	–5 749	–3 934	–2 852
Chiffres clés			
– Dépenses en % PIB	11,6	11,5	11,3
– Recettes en % PIB	10,9	11,1	11,1
– Dette en % PIB	28,5	28,7	28,3

Dépenses 2006 classées par groupes de tâches en %

	Variation B 2005
Finances et impôts	+3,0
Formation et recherche	+3,0
Relation avec l'étranger	+1,0
Prévoyance sociale	+0,8
Agriculture	-1,0
Trafic	-2,1
Défense nationale	-2,9
Total Dépenses	+0,6

Les tâches les plus importantes

Tâches	1990		2006	
	mio fr.	part %	mio fr.	part %
Dépenses totales	31 616	100,0	52 854	100,0
– Prévoyance sociale	6 866	21,7	14 664	27,7
– Trafic	4 680	14,8	7 698	14,6
– Défense nationale	6 053	19,1	4 558	8,6
– Formation/recherche fondamentale	2 438	7,7	4 062	7,7
– Agriculture/alimentation	2 676	8,5	3 755	7,1
– Relations avec l'étranger	1 581	5,0	2 466	4,7
– Finances et impôts	4 330	13,7	10 806	20,4
Total	28 624	90,5	48 009	90,8

Dépenses suivant les groupes par nature mio fr.

Groupes par nature	Compte 2004	Budget 2005	Budget 2006
Dépenses totales	50 285	52 547	52 854
Dépenses courantes	44 620	46 840	47 319
– Dépenses de personnel	4 410	4 472	4 449
– Biens et services	2 780	2 962	2 932
– Dépenses d'armement	1 556	1 442	1 415
– Intérêts passifs	3 172	3 883	3 731
– Parts des cantons	6 029	6 528	7 004
– Dédommagements coll. publ.	59	59	54
– Contributions	26 614	27 494	27 734
Dépenses d'investissement	5 665	5 707	5 535
en % des dépenses totales			
– Dépenses courantes	88,7	89,1	89,5
– Dépenses d'investissement	11,3	10,9	10,5

Les recettes de la Confédération mio fr.

Recettes	Compte 2004	Budget 2005	Budget 2006
Recettes totales	48 629	50 749	52 157
Recettes fiscales	44 755	47 308	48 595
– Impôt fédéral direct	11 822	12 386	13 765
– Impôt anticipé	2 628	3 015	3 014
– Droits de timbre	2 755	3 300	2 800
– Taxe sur la valeur ajoutée	17 666	18 105	18 485
– Impôt sur le tabac	2 040	2 158	2 119
– Taxes routières	993	1 478	1 500
– Droits d'entrée	1 054	1 005	980
– impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2 927	2 970	2 970
– Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1 979	2 010	2 010
– Autres recettes fiscales	891	881	952
Patentes/concessions	1 238	1 318	1 245
Revenus des biens	890	866	1 063
Taxes	1 324	1 052	1 065
Recettes des biens	422	205	189

Résultats du plan financier 2007-2009 mio fr.

Après blocage virtuel des crédits	Budget 2006	Plan financier 2007	Perspective 2008	Perspective 2009
- Dépenses	52 854	53 985	57 484	60 148
- Δ année précédente en %	0,6	2,1	6,5	4,6
- Recettes	52 157	54 395	58 034	61 018
- Δ année précédente en %	2,8	4,3	6,7	5,1
Résultat	-697	410	550	870